

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

24-F-446

24-A-0423	BOIS-GRENIER - Rue Jean-Baptiste Messéan - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0424	LEZENNES - Rue Paul Langevin - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0425	VILLENEUVE D'ASCQ - Rue Nicolas Appert - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0426	RONCQ - Boulevard de l'Eurométropole - Rue du Billemont - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0427	LOOS - Avenue Pierre Mauroy - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-DD-0724	LYS-LEZ-LANNOY - Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires
24-DD-0727	BOUSBECQUE - 37 rue Saint Joseph - Exercice du droit de préemption urbain

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.